

# Règlement sur les taxes

en CHF

01.08.2022

	<b>Membres</b>	<b>Non-membres</b>
<b>Certification SPAK</b>		
SPAK Contrôle de dossier complet sans affiliation NVS (Formation, expérience professionnelle, visite du cabinet). Certificat et attestation SPAK		1400.00
Numéro RCC pour les assureurs maladie	Inclus dans la cotisation NVS	-
Enregistrement d'une nouvelle méthode ou sous-méthode	Inclus dans la cotisation NVS	50.00
<b>Visite des cabinets et contrôle de la formation continue</b>		
Premier entretien au cabinet	Inclus dans la cotisation NVS	-
Visite du cabinet sur place, avec certificat	250.00	400.00
2 <sup>ème</sup> visite sur place, avec certificat	150.00	300.00
Auto-déclaration	70.00	100.00
Supplément pour les visites dans les pays voisins (excepté Liechtenstein), jusqu'à max. 30 km de la frontière suisse	30.00	30.00
Supplément pour les visites à l'étranger, plus de 30 km de la frontière suisse	80.00 par heure de route et 70 centimes par km	
Contrôle annuel de la formation continue	Inclus dans la cotisation NVS	150.00

	<b>Membres</b>	<b>Non-membres</b>
<b>Frais de recours</b>	Paiement anticipé	Paiement anticipé
Recours contre une décision concernant la reconnaissance d'une formation	400.00	60.00
Recours contre une décision concernant la reconnaissance de la visite de cabinets	300.00	400.00
Recours contre une décision concernant la reconnaissance de la formation continue	150.00	200.00
Frais de rappel (règle générale)	30.00	30.00
<b>Indemnité pour frais administratifs</b>		
Retour au statut A suite au non-respect de l'obligation de formation continue	150.00	-
Retour au statut A suite à la non-remise de l'autodéclaration	150.00	-